

#### **BUREAU SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2019**

Le lundi 30 septembre 2019, à 10h30, s'est réuni, à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE, Président, le Bureau Syndical du SDE07.

Nom, prénom Présent Excusé Absent Nor		Nom, prénom	Présent	Excusé	Absent		
CHAPUIS G. (VP)		Х		AMRANE O.			Х
VALLA M. (VP)		Х		DEBARD J-P		Х	
BULINGE J-P. (VP)	Χ			ORIVES E.	X		
LEYNAUD J. (VP)	Х			ROUVEYROL B.	Х		
XAVIER P. (VP)	Х			TALAGRAND M.			Х
CIVIER S. (VP)	Х			LARGERON P.	Х		
SABATIER R. (VP)	Χ			MARTIN A.			X
MURE I. (VP)	Х			COTTA R.			Х
RIVIER P. (VP)	Х			ARNAUD R.	Х		

Patrick COUDENE, accueille les membres du Bureau et excuse les absents.

Le quorum est atteint.

Rappel de l'agenda du Président.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Situation budgétaire
- 2- Trésorerie
- 3- Paiements ER et EP
- 4- MOT EP et Coordination
- 5- Subventions EP-TELECOM-MDE
- 6- Renouvellement Carte d'Achat Caisse d'Epargne
- 7- Attribution Accord Cadre Eclairage Public 2020-2024
- 8- Attribution Accord Cadre Electrification Rurale 2020-2026
- 9- Sans ojet
- 10- Frais de déplacement des élus
- 11- Avenant N1 du lot unique du marché de travaux pour la construction de la chaufferie bois à GENESTELLE
- 12- Divers

#### L'ensemble des délibérations a été adopté à l'unanimité.

Le compte rendu du Bureau précédent est accepté à l'unanimité.



# 1. Situation budgétaire

## SITUATION BUDGETAIRE

	INVESTISSEMENT							
	CHAPITRE	31/12/2018	BP 2019	19/09/2019				
S	204 - SUBVENTIONS	2 208 194,93 €	4 069 849,42 €	2 237 008,70 €				
NSE	21/23 - TRAVAUX EP	50 175,19 €	6 443 061,29 €	3 568 345,51 €				
DEPE	23 -TRAVAUX	15 859 165,94 €	14 701 854,92 €	9 817 202,19 €				
	458- MOT	4 202 922,07 €	6 781 356,94 €	1 082 448,85 €				
ES	10 - DOTATIONS ET RESERVES	4 505 708,43 €	4 335 803,80 €	4 125 795,30 €				
H	13 - SUBVENTIONS	6 655 783,69 €	9 544 706,08 €	6 141 957,11 €				
_	458- MOT	5 624 684,82 €	11 600 113,68 €	2 147 742,12 €				

	FONCTIONNEMENT						
	CHAPITRE	31/12/2018	BP 2019	19/09/2019			
DEPENSES	DEPENSES	6 122 329,34 €	12 976 700,00 €	5 221 111,39 €			
S	73 - TCCFE	6 091 167,58 €	7 300 000,00 €	5 798 970,27 €			
ETTE	75 - Redevances	2 096 991,51€	1 720 000,00 €	931 314,62 €			
RECI	77 - Produits exceptionnels - Pénalités entreprises	237 785,59 €	51 000,00 €	65 348,43 €			

Différence redevance ENEDIS sur compte attente pour un montant de : 1 383 220  $\in$ 



# 2. <u>Trésorerie</u>

## TRÉSORERIE SDE 07

MOIS	2019	2018	2017	2016	2015	2014
JANVIER	806 355,32	1 772 000,00	3 292 000,00	1 763 332,58 €	2 626 856,00 €	2 298 864,00 €
FEVRIER	235 060,38	503 263,84	1 887 187,41	1 213 576,69 €	2 163 924,00 €	1 033 459,00 €
MARS	141 350,00	932 124,02	3 452 413,41	762 498,01 €	2 798 495,00 €	2 518 927,00 €
AVRIL			1 113 327,95	806 205,41 €	1 411 938,00 €	785 704,00 €
MAI	548 000,00	972 356,70		1 280 075,10 €	1 464 022,00 €	2 975 040,00 €
JUIN	2 028 401,60	2 119 512,50	460 000,00		333 967,72 €	4 999 010,00 €
JUILLET		919 255,81	1 230 504,58	1 450 331,96 €	3 487 786,00 €	2 800 680,00 €
AOUT	1 108 703,06					3 463 535,00 €
SEPTEMBRE		2 144 565,47	3 211 782,13	4 578 000,00 €	2 871 748,91 €	
OCTOBRE	1 082 448,85	503 209,58		3 745 264,27 €	2 377 660,00 €	3 657 389,00 €
NOVEMBRE		181 969,39	2 381 000,00	3 161 115,95 €	1 616 261,20 €	1 965 542,00 €
DECEMBRE		1 733 744,36		2 297 000,00 €	1 622 479,00 €	3 052 933,00 €

DEPENSES A VENIR	
Factures attente paiement TP	166 955,74 €
Demandes d'acompte à régler	287 000,00 €

TOTAL	453 955,74 €

Initiale		2 500 000,00 €
utilis	ée au	0,00€
		2 500 000,00 €
LIGNE T	RÉSORERIE BANQUE F	POSTALE
Init	tiale	1 500 000,00 €
utilisée au	02/07/2019	500 000,00 €
Disponible		1 000 000,00 €

LIGNE TRÉSORERIE CAISSE D'ÉPARGNE



## 3. Paiements ER

#### PAIEMENTS TRAVAUX ER -EP

	201	9	2018		
_	PAIEMENTS ER 2019	CUMUL 2019	PAIEMENTS ER 2018	CUMUL 2018	
Janvier	697 326,57 €				
Février	1 177 552,05 €	1 874 878,62 €	1 517 736,81 €	1 517 736,81 €	
Mars	2 654 183,42 €	3 831 735,47 €	133 451,99 €	1 651 188,80 €	
Avril	2 340 562,94 €	4 994 746,36 €			
Mai			2 585 515,02 €	4 236 703,82 €	
Juin	3 408 582,93 €	8 403 329,29 €	1 969 464,64 €	6 206 168,46 €	
Juillet			1 356 036,05 €	7 562 204,51 €	
Août	8 251 856,07 €	11 660 438,96 €			
Septembre			3 953 990,70 €	11 516 195,21 €	
Octobre	1 725 108,74 €	13 385 547,70 €	1 446 595,33 €	12 962 790,54 €	
Novembre			920 951,92 €	13 883 742,46 €	
Décembre			1 975 423,48 €	15 859 165,94 €	
18 000 000,00 €					
16 000 000,00 €					
14 000 000,00 €					
12 000 000,00 €					
10 000 000,00 €		_//		PAIEMENTS ER 2019	
8 000 000,00 €				PAIEMENTS ER 2018	
6 000 000,00 €				——CUMUL 2019	
4 000 000,00 €			_		
2 000 000,00 €					
- € ∟					
Jef.	viet fertiet water with wa	, hin hiller work tedfeld	the Octobre Movembre Decembre		

REPARTITION DES PAIEMENTS A CE JOUR : ER 9 817 202,19€ EP 3 568 345,51€



## PROGRAMME ÉLECTRIFICATION 2019

	Répartition par financement	Montant TTC subventionnées	Montant engagé	Reste disponible	Nb	Coût moyen
	Extension (Tranche A+B EXT)	1 207 500 €	1 403 113 €	-195 613 €	79	17 760 €
FACE	Renforcement (Tranche A+B RENF)	4 828 500 €	4 783 886 €	44 614 €	73	65 532 €
	Dissimulation (Tranche C)	1 123 500 €	1 256 791 €	-133 291 €	13	96 676 €
	Faible section (Tranche S)	627 000 €	255 980 €	371 020 €	12	21 331 €
	Fils nus (Tranche S')	391 500 €	79 968 €	311 532 €	6	13 328 €
	FACE TOTAL TTC	8 178 000 €	7 779 738 €	398 262 €	183	42 512 €
	PCT	2 500 000 €	2 092 771 €	407 229 €	88	23 781 €
20	SDE (Env)	1 972 000 €	1 111 128 €	860 872 €	8	138 891 €
SDE	SDE (Ext)	0€	0 €	0 €	0	
	Article 8	1 350 000 €	784 035 €	565 965 €	9	87 115 €
	SDE07 TOTAL TTC	5 822 000 €	3 987 934 €	1 834 066 €	105	37 980 €
D.N.	Dégâts Neige	0€	0 €	0 €	0	
	TOTAL TTC	14 000 000 €	11 767 672 €	2 232 328 €	288	40 859 €

## 4- MOT EP et coordination

## Maîtrise d'Ouvrage Temporaire

Pour réalisation de travaux en mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public et/ou le Génie Civil de télecommunication.

DOSSIER	LOT		COLLECTIVITÉ	COORDINATION ER / EP / FT	APS EP	APS FT	APS CÂBLAGE	APS TEL2	TOTAL
19/0287	11	176	PLANZOLLES	ENF - Quartier LA BRUGERE	0,00 €	41 097,79 €	0,00 €	0,00 €	41 097,79 €
19/0286	11	176	PLANZOLLES	RENF - Poste BRUGERE	0,00 €	15 329,83 €	0,00 €	0,00 €	15 329,83 €
19/0284	7	22	BAIX	ENF - Rue du Bac à Traille - RD 86	0,00 €	5 316,68 €	0,00 €	0,00 €	5 316,68 €
19/0265	8	339 1	VESSEAUX	ENF - quartier Les Audiberts - Poste MAPPIA	0,00 €	20 741,70 €	0,00 €	0,00 €	20 741,70 €
19/0259	1	10	ANNONAY	ENF - Rue du Docteur Barry	0,00 €	7 402,83 €	0,00 €	0,00 €	7 402,83 €
19/0202	14	201	RUOMS	RENF CS - Poste LES CROZES	0,00 €	4 027,80 €	0,00 €	0,00 €	4 027,80 €
				Totaux H.T.	0,00 €	93 916,63 €	0,00 €	0,00 €	93 916,63 €



## <u>5 – Subventions EP-TELECOM-MDE</u>

#### **5.1 Subvention EP**



## ÉCLAIRAGE PUBLIC Ballon Fluo

## **BUREAU DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019**

BP 2019 : 205 000 €

#### **Attribution Subventions**

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	untul	DEVIS H.T.	SUBVENTION
190062E	334 LES VANS	Remplac. BF : 4ème tranche	19 388,81 €	7 756,00 €
1900616	313 SERRIERES	Remplac. BF : Zeme tranche ( complément au dossier 2018/5-8F-198)	4 530,25 €	1812,00 €
		TOTAUX H.T.	23 919,06 €	9 568,00 €

#### **Attribution Subventions**

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	UBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
190071E	134 LAURAC EN VIVARAIS	EP 17/0002 - Complément au dossier 2018/1-EP-034 ( Trvx Coord ENF - réseaux BT	4 647,67 €	1 859,00 €
190070E	186 PRIVAS	Aménagement placette llot du Clos	28 366,51 €	11 347,00 €
190069E	186 PRIVAS	Eclairage public Aménagement d'un skatepark	16 726,34 €	3 345,00 €
190068E	251 ST JOSEPH DES BANCS	Remplacement lanternes 87011 007 et 87016 0002 et 2 mats proximité	1 993,79 €	798,00 €
190067E	19 AUBENAS	Remplacement lanterne centre ville	50 000,00 €	10 688,00 €
190066E	49 LE CHAMBON	Ajout d'un luminaire - dépose illumination et ajout prise illumination	3 050,26 €	1 220,00 €
19006SE	309 SATILLIEU	Remise en conformité coffret éclairage public	19 440,00 €	7 776,00 €
190064E	331 VALS LES BAINS	EP 18/0013 - Complément au dossier 2018/8-EP-246 ( Trux Coord ENF BT LES Soun	1 374,02 €	550,00 €
190063E	173 PEREYRES	EP 15/0334 - Complément au dossier 2017/2-EP-048 ( Trvx Coord. Fiabilisation BT	8 655,84 €	3 462,00 €
190060E	5 ALBA LA ROMAINE	EP chemin du Pinard suite à élargissement de la voirie	9 280,00 €	3 712,00 €
1900S9E	344 VINZIEUX	EP 17/0007 - Complément au dossier 2018/3-EP-141 { Trixx coord Enf poste BOURC	631,00 €	252,00 €
		TOTAUX H.T.	144 165,43 €	45 009,00 €

#### **5.2 Subvention TELECOM**



TELECOM

## **BUREAU DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019**

BP 2019 : 122 000 €

### Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
1900237	134 LAURAC EN VIVARAIS	FT/0002 Complément au dossier 2018/1-FT-016 ( Trvx Coord Enf Réseaux	2 423,00 €	1 212,00 €
1900217	348 VOGUE	FT 18/0288 - Trvx Coord ENF impasse des Viaducs - Impasse de bastide	11 091,66 €	5 546,00 €
1900207	201 RUOMS	FT 18/0093 - Trvx Coord. ENF Avenue Olivier de Serres	16 666,67 €	8 333,00 €
190019T	85 EMPURANY	FT 18/0143 - Trvx Coord ENF - Espace selle des fêtes	5 438,13 €	2 719,00 €
190018T	344 VINZIEUX	FT 17/0007 - Complément au dossier 2018/3-FT-090 (Trvx Coord Enf Post	3.421,00 €	1711,00€
		TOTAUX H.T.	39 040,46 €	19 521,00 €



## **5.3 Subvention MDE**



CEE

## **BUREAU DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019**

BP 2019 : 500 000 €

## **Attribution Subventions**

DOSSIER		COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	Montant Eligible HT	SUBVENTION
19-0050CEE	90	FLAVIAC	Remplacement des luminaires des bâtiments communaux	14 082,01 €	7 041,01 €
19-0046CEE	87	FABRAS	Remplacement des luminaires de la mairie	832,46 €	416,23 €
19-0001CEE	48	CHALENCON	Remplacement d'huisseries extérieures à l'école publique	4 830,60 €	1 930,12 €
18-0100CEE	237	ST FORTUNAT SUR EYRIEUX	Mise en lumière de la salle polyvalente	4 520,60 €	2 260,30 €
18-0059CEE	48	CHALENCON	Rénovation du bâtiment principal du gite les Blés d'Or	17 595,33 €	8 797,67 €
18-0027CEE	42	BOURG ST ANDEOL	Création et aménagement de locaux d'archives	23 848,49 €	11 154,55 €
17-0134CEE	302	ST VINCENT DE BARRES	Restructuration et extension de l'école maternelle	17 224,35 €	8 612,18 €
17-0132CEE	77	DARBRES	Restructuration de l'école et des logements 2ème phase	41 378,32 €	16 275,66 €
17-0049CEE	48	CHALENCON	Rénovation du bâtiment annexe aux "Biés d'Or"	31 380,98 €	13 414,29 €
16-0080CEE	212	ST ANDRE EN VIVARAIS	Réaménagement du bâtiment de la mairie	32 721,45 €	13 816,44 €
16-0034CEE	54	CHANEAC	Remplacement menuiseries - Mairie et appartement	9 925,00 €	4 962,50 €
			TOTAUX H.T.	198 339,59 €	88 680,95 €

SUBVENTIONS EP – BF – FT - CEE

# **BUREAU DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019**

Synthèse Attribution Subventions

	EP + BF	FT	CEE	CEE	CEE
	ECLAIRAGE PUBLIC et	TELECOM	CLASSIQUE	VALORISATION	PRO-INNO-08
	BALLONS FLUOS				
BUDGET PROGRAMME 2019	410 000, 000€	122 000,00 €	500 000,00 €	/	
BUREAU DU JOUR :	54 577,00 €	19 521,00 €	88 680,95 €		
CUMUL DEPUIS LE 01/01/2019	431 215,00 €	119 697,00 €	444 026,92 €		
A ALLOUER :	21 215,00 €	2 303,00 €	55 973,08		
CREDITS DE PAIEMENT A AJUSTER EN DM	21 215,00 €				



#### 6 - Renouvellement Carte d'Achat Caisse d'Epargne

#### **OBJET: MISE EN PLACE DE LA CARTE ACHAT PUBLIC EN VERTU DU DECRET 2004-1144 DU 26 OCTOBRE 2004**

#### Rappel du contexte

Depuis 2016, la Carte d'Achat est venue se substituer à la régie d'avance du SDE07 car elle constitue un moyen de paiement plus adapté à notre environnement.

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs, les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Après 3 ans d'utilisation, la Direction du SDE07 est pleinement satisfaite de ce mode de fonctionnement et souhaite poursuivre avec cet outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs en décidant de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, la Solution Carte Achat pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

La solution perdurera donc au sein des services du SDE07 à compter du 01 octobre 2019 selon les modalités initialement définies.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat du syndicat est fixé à 40 000 euros pour une périodicité annuelle.

La Caisse d'Epargne de Loire Drôme Ardèche s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat du SDE 07 dans un délai de 30 jours.

Le Bureau syndical sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entres les livres de la Caisse d'Epargne de Loire Drôme Ardèche et ceux du fournisseur.

Le SDE 07 créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne de Loire Drôme Ardèche retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire du SDE07 procède au paiement de la Caisse d'Epargne.

Le SDE 07 paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

La cotisation annuelle pour les deux cartes achat est fixée à 300 euros (15€ par mois sur la 1ère carte + 10€ par mois par carte supplémentaire).

Une commission mensuelle de 0.7 % sera appliquée sur le volume des dépenses constaté.



Prestations hors	forfait
- Opposition carte d'achat	14 euros
- Re-fabrication d'une carte d'achat	9.5 euros
- Réédition du code secret de la carte	7 euros
- Suppression carte d'achat du programme	15 euros
- Pénalités de retard	Taux BCE + 700 points de base
- Traitement contestation	25 euros
- Référencement de fournisseurs par la Caisse d'Epargne (sur option)	31 euros par fournisseur
Paramètrage plafonds Carte Achat Public par la Caisse d'Epargne (sur option)	31 euros par carte

#### 7- Attribution Accord Cadre Eclairage Public 2020-2024

#### OBJET: MARCHE DE TRAVAUX ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC 2020-2024

Le syndicat a lancé un Appel d'Offre Ouvert le 31 mai 2019 pour les travaux neufs d'éclairage public, renforcement et extension, entretien, maintenance préventive et corrective de 2020-2024.

La date limite de remise des offres était le 26 juillet 2019.

Le volume estimatif annuel des travaux à réaliser est de 6M€.

Pour mémoire, 12 lots géographiques constituaient le dossier. Les candidats pouvaient soumissionner à tous les lots du marché.

Mais, en application de l'article R2113-1 du Code de la commande publique, un même candidat pouvait être déclaré attributaire de 4 lots au maximum.

Le présent marché public est un accord-cadre à bons de commande, sans minimum ni maximum, passé pour une durée ferme de DEUX (2) années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ou de sa date d'effet exécutoire si elle devait être ultérieure, et ce jusqu'au 31 décembre 2021, reconductible DEUX (2) fois pour une durée de UN (1) an supplémentaire.

En conséquence, le marché public portera au maximum sur une durée de QUATRE (4) années, en cas de reconductions expresses décidées par le Président du SDE 07



Les critères retenus : Prix : 40% et valeur technique : 60%

La consultation est totalement dématérialisée via la plateforme «achatpublic.com» : 22 retraits de dossiers ont eu lieu dans ce cadre et 11 dépôts ont été réalisés :

- > SAS RAMPA ENERGIES
- SOBECA
- BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES
- SAS GIAMMATTEO RESEAUX
- SPIE CITYNETWORKS
- > ETS LAPIZE DE SALLEE
- ➢ CITELUM
- ➤ E.E.E.
- > CEGELEC RESEAUX AUVERGNE DROME ARDECHE
- ➢ EIFFAGE ENERGIE SYSTEME INFRA RHONE ALPES
- ➤ INEO RHONE ALPES

A l'issue de l'analyse des dossiers de candidature et des offres définies selon les critères énoncés dans le Règlement de Consultation des Entreprises, il apparaît les résultats suivants, à l'occasion des Commissions d'Appel d'Offre réunie en séance le lundi 30 septembre 2019 pour l'attribution :

- Lot 1 Groupement LAPIZE DE SALLEE J.GRENOT
- > Lot 2 EIFFAGE ENERGIE SYSTEME INFRA RHONE ALPES
- Lot 3 Groupement SAS RAMPA ENERGIES GIAMMATTEO RESEAUX SBTP
- Lot 4 EIFFAGE ENERGIE SYSTEME INFRA RHONE ALPES
- ➤ Lot 5 Groupement GIAMMATTEO RESEAUX SAS RAMPA ENRGIES SBTP
- Lot 6 BOUYGUES ENERGIES SERVICES
- Lot 7 EIFFAGE ENERGIE SYSTEME INFRA RHONE ALPES
- > Lot 8 SPIE CITYNETWORKS
- > Lot 9 Groupement SAS RAMPA ENERGIES GIAMMATTEO RESEAUX SBTP
- Lot 10 Groupement SAS RAMPA ENRGIES GIAMMATTEO RESEAUX SBTP
- > Lot 11 SPIE CITYNETWORKS
- > Lot 12 CEGELEC RESEAUX AUVERGNE DROME ARDECHE

Le pouvoir adjudicateur a accepté ces propositions d'attribution.

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

 Accepte les propositions d'attribution du marché éclairage public du pouvoir adjudicateur
Autorise le Président à signer l'accord cadre à bons de commande Eclairage Public pour la période 2020-2024



#### 8 - Attribution Accord Cadre Electrification rurale 2020-2026

# OBJET: ATTRIBUTION ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE 15 LOTS + 1 LOT: MARCHE SUBSEQUENT: ELECTRIFICATION RURALE 2020-2026

Dans le cadre de sa compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité, Le SDE07 maître d'ouvrage des travaux d'électrification pour les 335 communes du département de l'Ardèche a lancé une consultation en mai dernier afin de renouveler son accord cadre à bons de commandes à prix unitaires sur 15 lots géographiques et un accord cadre à marchés subséquents pour les opérations supérieures à 250 000€.

Le présent marché public est passé suivant la procédure avec négociation (art. R2124-4 du Code de la commande publique). Après sélection des candidatures, une invitation à soumissionner a été adressée aux candidats admis (R2144-8 du Code de la commande publique).

Le volume de travaux annuel estimatif est de 14M€.

L'accord cadre sera passé pour une durée ferme de TROIS (3) années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ou de sa date d'effet exécutoire si elle devait être ultérieure, et ce jusqu'au 31 décembre 2022, reconductible :

- une première fois pour une durée de DEUX (2) ans ;
- une deuxième fois pour une durée de UN (1) an.

En conséquence, le marché public portera au maximum sur une durée de SIX (6) années, en cas de reconductions expresses décidées par le SDE 07.

15 lots géographiques ont été définis.

L'attribution maximale sera de 4 lots géographiques à un même attributaire.

Les critères : Prix : 40 points et valeur technique : 60 points.

La date limite des dépôts des offres était le 26 juillet 2019 à 12h00 (32 dossiers ont été retirés et 12 dépôts ont été réalisés).

Après analyse des candidatures suite à l'avis d'appel à la concurrence lancé le 16 mai 2019 et à la remise de ces dernières en date du 07 juin 2019, un courrier a été adressé aux entreprises admises à poursuivre la procédure afin de leur transmettre le DCE et qu'elles puissent déposer une offre électronique via la plateforme de dématérialisation « achatpublic ».

Les entreprises retenues, à ce stade de la procédure étaient :

- SAS RAMPA ENERGIES en groupement avec les entreprises SAS GIAMMATTEO RESEAUX et SBTP
- SPIE CityNetworks SAS en groupement avec l'entreprise SOBECA SAS
- CEGELEC RESEAUX AUVERGNE DROME ARDECHE
- EIFFAGE ENERGIES SYSTEME INFRA RHONE ALPES
- INEO RHONE ALPES AUVERGNE en groupement avec les entreprises SAG VIGILEC Région Rhône-Alpes et COLAS Rhône-Alpes Auvergne, CENTREDE TRAVAUX DHERBET
- BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES SAS
- ETS LAPIZE DE SALLEE en groupement avec l'entreprise GRENOT SA
- Entreprise d'Equipements Electriques (E.E.E) exerçant ses activités économiques et commerciales sous l'enseigne CITEOS
- SERPOLLET SA

En date du 26 juillet 2019, la société EEE-Citeos nous adressait un courrier nous faisant part de son incapacité à remettre une offre.



La CAO a procédé dans sa décision du 30 septembre 2019 à l'attribution des lots aux entreprises suivantes :

- LOT N°1 Groupement Lapize de Sallée J.Grenot
- LOT N°2 Serpollet sas
- LOT N°3 Eiffage Energie
- LOT N°4 Groupement Rampa Energie-Giammatteo-SBTP
- LOT N° 5 Bouygues Energies Services
- LOT N°6 Eiffage Energie
- LOT N°7 Groupement Rampa Energie-Giammatteo-SBTP
- LOT N°8 Groupement Rampa Energie-Giammatteo-SBTP
- LOT N°9 INFRUCTUEUX
- LOT N°10 Cegelec
- LOT N°11 INFRUCTUEUX
- LOT N°12 Groupement Spie citynetworks-Sobeca
- LOT N°13 Bouygues Energies Services
- LOT N°14 Groupement Rampa Energie-Giammatteo-SBTP
- LOT N°15 Groupement Spie citynetworks-Sobeca
- LOT N°16 : Entreprises retenues au stade de l'Accord Cadre :
  - 1. Groupement Rampa Energie-Giammatteo-SBTP
  - 2. Eiffage Energie
  - 3. Groupement Colas Rhône Alpes Auvergne-Ineo-Vigilec
  - 4. Bouygues Energies Services
  - 5. Groupement Spie citynetwoks-Sobeca
  - 6. Serpollet

Il précise qu'une seule offre a été présentée sur le lot 11, il est rappelé que le règlement de la consultation limitait l'attribution à 4 lots, en fonction d'une annexe d'ordre de préférence à renseigner par les soumissionnaires.

Les entreprises ciblant les lots géographiques les plus proches de leur périmètre d'intervention, ce lot doit être rendu infructueux et fera l'objet d'une nouvelle consultation.

Tous les candidats ont présenté un mémoire technique identique pour l'ensemble des lots pour lesquels ils ont soumissionnés.

Une phase de négociation, telle que mentionnée à l'article 9.3 du Règlement de consultation s'est tenue pour les lots 3, 9, 13,15. A l'issue de ces discussions, un compte rendu a été adressé à chaque entreprise et ces dernières disposaient de 48h pour renvoyer un nouvel Acte d'Engagement et un Mémoire Technique complété.

Ainsi l'analyse des offres a-t-elle pu être refondue grâce à ces nouveaux éléments pour ces lots (3, 9,13 et 15).



Le Bureau, après en avoir statué et délibéré, décide :

- D'approuver sans réserve l'exposé du Président ;
- D'autoriser le Président à signer les marchés et à les notifier aux entreprises conformément à la décision de la CAO du 30/09/2019 et dans le délai requis par le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019
- D'adopter toute mesure de nature à exécuter la présente délibération.

#### 9- Sans Objet

#### 10 - Frais de déplacement des élus

**OBJET: REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT - MANDAT SPECIAL** 

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 23 octobre 2017 portant sur les indemnités de fonction et les frais de déplacement et précisant que pourront en outre être pris en charge les frais de mandats spéciaux ou de représentation, dans les conditions règlementaires en vigueur et que l'ensemble des délégués, à l'exception de ceux bénéficiant d'indemnités de fonction (Président et Vice-Présidents) sont dédommagés de leurs frais de déplacement pour les réunions du Comité syndical et du Bureau sur la base des tarifs kilométriques applicables aux fonctionnaires (+ frais éventuels de repas), ainsi que pour les frais de transport dans le cadre de missions à l'extérieur.

Ainsi, à l'occasion du prochain congrès triennal de la FNCCR qui se tiendra à Nice du 1er au 3 octobre 2019, au centre de congrès Nice Acropolis, il conviendra de prendre en charge les frais engagés lors de ce déplacement par Monsieur COUDENE, Président dans le cadre de son mandat spécial.

De même, du 23 au 27 octobre 2019, le SDE07 participera au 4ème e-rallye, des frais de déplacement seront donc engagés par le Président dans le cadre de son mandat spécial et il faudra aussi le dédommager.



#### 11- Avenant N1 du lot unique du marché de travaux pour la construction d'une chaufferie bois de GENESTELLE

# OBJET : AVENANT N1 DU LOT UNIQUE DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA CHAUFFERIE BOIS DE GENESTELLE

Le Président rappelle que la commune de GENESTELLE a confié au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE07) une mission de mandat d'ouvrage pour la construction d'une chaufferie bois.

Le Président rappelle que le SDE07 a attribué le lot unique du marché de travaux à l'entreprise DALKIA pour un montant de 107 063.87 euros HT comprenant une tranche ferme à 97 617.43 euros HT, une tranche optionnelle correspondante aux réseaux secondaires du logement SUD OUEST pour 4 789.62 euros HT et une tranche optionnelle correspondante aux réseaux secondaires du logement OUEST pour 4 656.82 euros HT

Le Président rappelle que les 2 tranches optionnelles étaient soumises à la réalisation des travaux de réflexion des 2 logements communaux. Compte tenu qu'à ce jour ces travaux n'ont pas débuté et qu'il est nécessaire de clôturer cette opération vis-à-vis du financement TEPCV, via la communauté de communes du Bassin d'Aubenas, il est proposé de ne pas déclencher ces 2 tranches optionnelles.

#### Travaux supplémentaires :

Lors de l'avancement des travaux, le Président informe le bureau syndical des travaux supplémentaires qui ont été réalisés par le prestataire :

- Couvercle trappe sur charnière pour un montant de 716.36 euros HT;
- Installation conduite EF et ECS avec passage en soffite dans bureau du Maire pour un montant de 576.18 euros HT;
- Déplacement d'un radiateur dans la cantine pour un montant de 69 euros HT;

Total travaux supplémentaires : 1 361.54 euros HT.

#### Moins-value:

Le Président informe le bureau syndical qu'il est nécessaire de retirer de ce marché la fourniture et la pose du bloc porte extérieur métallique pour un montant de 1 285.20 euros HT et ce compte tenu de la contrainte de temps liée à la clôture du dossier au 31/10/2019 vis-à-vis du financement TEPCV. Cette prestation sera facturée directement à la commune de GENESTELLE par l'entreprise DALKIA.

Total moins-value: 1 285.20 euros HT.



Le Président indique qu'il est donc nécessaire de passer un avenant avec l'entreprise DALKIA pour un montant de 76.34 euros HT.

Après en avoir délibéré, Le bureau syndical :

PREND ACTE de la non réalisation des 2 tranches optionnelles d'un montant total de 9 446.44 euros HT et CONFIRME le montant du marché initial à 97 617.43 euros HT;

ACCEPTE les travaux supplémentaires et PREND ACTE des travaux non réalisés et AUTORISE le Président à passer un avenant correspondant pour un montant de 76.34 euros HT.